

DOSSIER PEDAGOGIQUE

 #OBJECTIFPATRIMOINES

PHOTOGRAPHIEZ LE PATRIMOINE

Découvrir et photographier le patrimoine de proximité

Ce dossier pédagogique comporte :

- **des fiches ateliers pédagogiques**, permettant de proposer des animations en lien avec le patrimoine ;
- **des fiches techniques**, présentant des éléments de lexique sur le patrimoine et la photographie, adaptées aux connaissances et compétences à développer ;
- **les outils réglementaires** relatifs au concours #ObjectifPatrimoines.

LE CONCOURS #OBJECTIFPATRIMOINES

Depuis 2019, les Communes du Patrimoine Rural, les Petites Cités de Caractère® et les Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques de Bretagne organisent un concours photographique à destination des habitants et des visiteurs des 94 cités patrimoniales labellisées de Bretagne.

Ce concours a pour objectif de :

- Faire découvrir et valoriser la diversité des patrimoines bretons auprès des publics ;
- Utiliser la photographie comme support original et visuel, pour favoriser la découverte du patrimoine bâti et paysager des cités labellisées en Bretagne ;
- Faire la promotion des trois labels à travers le projet 3Réseaux / Patrimoine de Bretagne.

Lors de chaque édition, plus de 500 clichés sont envoyés par les participants à ce concours, parmi ces clichés 30 sont sélectionnés par un jury et permettent à leur auteur de gagner différents prix, allant d'un appareil photographique à des billets gratuits pour visiter des lieux culturels de Bretagne.

Les clichés lauréats sont valorisés à travers le site internet patrimoines-de-bretagne.fr et les supports de communication des trois associations.

Les photos doivent obligatoirement être prises au sein d'une des communes labellisées (voir liste jointe au dossier). La participation au concours est gratuite. Le concours est réservé aux photographes amateurs résidant en France métropolitaine, aucun photographe professionnel ne peut y participer.

Ce concours comporte deux catégories de participants :

- les enfants de moins de 15 ans ;
- les amateurs de plus de 15 ans.

Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire pour participer au concours (à télécharger sur le site www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo).

LISTES DES COMMUNES LABELLISEES

Côtes d'Armor

Bulat-Pestivien
Châtaudren
Guenroc
Guingamp
Hengoat
Jugon-les-Lacs
La Roche Derrien
Lamballe
Langast
Lannion
Le Quillio
Léhon
Montcontour-de-Bretagne
Plouaret
Pontrieux
Pouldouran
Quintin
Runan
Saint-Alban
Saint-Brieuc
Saint-Juvat
Saint-Méloir-des-Bois
Saint-Thélo
Tréfumel
Tréguier

Finistère

Brest
Cléden-Cap-Sizun
Commana
Concarneau
Guerlesquin
Huelgoat
La Feuillée
Landerneau
Lanildut
La Faou
Le Conquet
Locronan
Lopérec
Morlaix
Ploéven
Plougouven
Plounéour-Ménez
Pont-Croix
Pont-l'Abbé
Quimper
Quimperlé
Roscoff
Saint-Pol-de-Léon
Saint-Rivoal

Ille-et-Vilaine

Bazouges-la-Pérouse
Bécherel
Châteaugiron
Coglès
Combourg
Dinard
Dol-de-Bretagne
Fougères
La Guerche-de -Bretagne
Langon
Lohéac
Mellé
Montfort-sur-Meu
Paimpont
Pleine-Fougères
Redon
Rennes
Saint-Aubin-du-Cormier
Saint-Christophe-de-Valains
Saint -Georges -de-Reintembault
Vitré
Val-Couesnon

Loire-Atlantique

Châteaubriant
Nantes
Saint-Nazaire

Morbihan

Auray
Concoret
Cruguel
Guéhenno
Guémené-sur-Scorff
Hennebont
Josselin
La Roche-Bernard
Le Guerno
Locmalo
Malestroit
Noyal-Muzillac
Peillac
Ploërdut
Pont-Scroff
Pontivy
Port-Louis
Rochefort-en-Terre
Séglien
Tréhorenteuc
Vannes

FICHE TECHNIQUE « DECOUVRIR LE PATRIMOINE »

 #OBJECTIFPATRIMOINES

PHOTOGRAPHIEZ LE PATRIMOINE

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?

Essayons de définir le terme de patrimoine :

- **Il s'agit de tout ce que nos prédécesseurs ont laissé.**
Problème : cette définition est trop large puisqu'elle recouvre finalement toutes les traces du passé. L'idée de patrimoine implique une sélection parmi tout ce qui reste du passé (même si, pour certains, il n'y a plus vraiment de sélection aujourd'hui).
- **Il s'agit de tout ce qui est précieux.**
Problème : qu'est-ce que c'est, « être précieux » ? Quel critère faut-il prendre ? Et qui décide de ce qui est précieux ? Selon les individus, la réponse ne sera pas la même, notamment parce que les goûts ne sont pas les mêmes. En fait, la définition du patrimoine a longtemps été ce qui est « précieux », mais cela n'est plus le cas depuis la fin du XXe siècle.
- **Il s'agit de l'héritage que nous ont légué nos prédécesseurs, et qui est jugé digne d'être conservé.**

Voici comment le définit l'historien André Chastel : le patrimoine c'est « l'ensemble des repères inscrits dans le sol et les paysages, dont chacun saisit à sa manière sa portée. » Cette définition est intéressante car elle renferme ce qui rend cette notion riche et complexe : chacun d'entre nous donne au patrimoine le sens qu'il souhaite. Bien sûr, le patrimoine renvoie aussi à des valeurs précises, mais il y a toujours la possibilité à chaque individu, chaque groupe, d'avoir un rapport plus personnalisé au patrimoine.

En résumé, le patrimoine contient du sens, le sens que l'on choisit de lui donner. Il est donc évocateur (de périodes, de personnages, de valeurs).

Ainsi, aujourd'hui, le patrimoine c'est à la fois :

- ce que nos prédécesseurs nous ont transmis et que nous transmettons à notre tour ;
- ce que collectivement nous choisissons de conserver du passé.

CONNAITRE ET COMPRENDRE LE PATRIMOINE

Il n'est pas toujours si simple de se repérer et d'aller vers des objets mal identifiés ou que l'on s'imagine hors de portée. Le patrimoine ne se reconnaît que si l'on sait le voir. C'est pourquoi la pratique du patrimoine de proximité suppose un accompagnement.

Partir à la rencontre du patrimoine de proximité, c'est poser un regard attentif et averti sur son environnement culturel et son cadre de vie ; c'est apprendre à regarder cet environnement pour mieux le connaître et le comprendre ; c'est donc apprendre à voir.

L'architecture et le patrimoine nous environnent, ils sont accessibles à tous et partout. Les différentes acceptions du terme « voir » apportent à elles seules un éclairage.

FORMER LE REGARD

Rencontrer le patrimoine de proximité c'est donc, très pratiquement, amener les plus jeunes à ouvrir les yeux sur ce qui est là, proche de soi, vu en passant, mais jamais encore regardé assez longuement pour permettre le développement du sens de l'observation.

- **FIXER**, avec une attention particulière, un objet, un espace, un monument ;
- **REPERER** certains détails, s'attarder sur certains éléments qui, éventuellement, plaisent ou déplaisent, choquent ou soulèvent des questions... ;
- **ENTRER** dans une exploration personnelle guidée par des repères temporels et spatiaux, identifier des signes ;
- **S'INTERROGER** sur ce que l'on voit et chercher à comprendre ;
- **EXERCER** l'œil à saisir les différences et à les comparer.

Regarder vraiment quelque chose nécessite du temps, de l'attention, une certaine tension même, une disposition du corps et de l'être, une ouverture au monde et aux autres. Pour permettre aux participants des ateliers proposés, les animateurs ne doivent pas craindre la répétition. Le jeu de questions et de réponses maintiendra la curiosité et la vivacité d'esprit, dans un cadre général qu'il aura fixé.

Dans sa dimension artistique, la rencontre avec le patrimoine de proximité va bien au-delà des connaissances théoriques : la découverte et l'exploration de son environnement permet en effet aux plus jeunes de développer une approche sensible des réalités, de s'initier au monde symbolique, de développer leur sensibilité et leur créativité.

TROIS APPROCHES DIFFERENTES

Ces différentes approches impliquent la conjonction de plusieurs champs de connaissances et, ainsi, chacune d'elles participe de la mise en place de repères et de la construction du sens. C'est en se reliant entre elles que les connaissances mobilisées permettent d'accéder à la compréhension.

APPROCHE SENSIBLE :	APPROCHE ARTISTIQUE :	APPROCHE HISTORIQUE :
User de tous ses sens pour exprimer simplement ce que l'on voit devant soi. Voir à partir des émotions ressenties, des sensations éprouvées et des impressions premières. Faire prendre conscience que le contact AVEC les objets artistiques génère en chacun de nous des sensations et des émotions.	Voir et chercher à comprendre ce que disent les formes, les couleurs, les matières et comment elles s'organisent entre elles pour créer des significations. Faire comprendre que tout bâtiment, tout objet, toute œuvre est l'expression d'un artiste, connu, anonyme ou collectif, dans une circonstance ou pour un commanditaire donné.	Voir comment s'exprime le lien fort entre l'histoire et l'objet culturel. Lire l'œuvre en privilégiant la compréhension du contexte.

Concrètement, il est important de partir de ce que les participants ressentent, voient et disent. Cela permet de susciter le questionnement, la réflexion et l'argumentation tout en proposant les apports de contenus nécessaires. Les professionnels du patrimoine (guide conférencier, médiateur du patrimoine) sont là pour donner des repères, du vocabulaire et des informations sur le contexte, il ne faut pas hésiter à les solliciter.

UN ENJEU CIVIQUE

Porteuse de connaissances, la rencontre avec le patrimoine de proximité constitue un levier pour l'égalité dans l'accès aux arts et à la culture. Fondamentale pour les enfants et les adolescents dans la construction progressive de leur propre culture, cette rencontre articule l'apprentissage de repères fondamentaux avec une initiation à une prise de position esthétique, notamment via l'utilisation du média photographique.

Ouvrir son regard au patrimoine proximité s'inscrit dans une démarche sensible. Cette démarche permet de se doter d'un bagage culturel permettant de comprendre ce qui forme le cadre de vie quotidien, l'architecture et le patrimoine.

Dans sa composante sociale, la rencontre avec le patrimoine de proximité induit la construction d'un rapport ouvert, tolérant et réfléchi au monde : elle permet d'apprendre à discerner, à juger, à développer un esprit critique mais aussi à s'orienter et à se situer ; elle sensibilise aux enjeux relatifs à une culture commune et partagée ; elle vise à faire des enfants et des adolescents des ambassadeurs de l'histoire des cités patrimoniales et du patrimoine qui les entoure.

LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Appréhender le patrimoine dans le temps et dans l'espace ;
- Éduquer son regard en partant à la découverte de son environnement culturel proche ;
- Mieux comprendre le monde qui nous entoure ;
- Prendre conscience de l'importance de la préservation du patrimoine ;
- S'impliquer dans une expérience sensible partagée pour construire une première culture artistique.

FICHE TECHNIQUE « PRISE DE VUE »

 #OBJECTIFPATRIMOINES

PHOTOGRAPHIEZ LE PATRIMOINE

LA COMPOSITION	VEILLER À	EFFET	EXPÉRIMENTE
	bien cadrer le sujet ou l'action	Le sujet, son action ou ses émotions ont de l'importance dans ta photo	Tu peux décadrer ta photo si le sujet prend une place intéressante ailleurs dans ta photo.
	l'arrière-plan	On peut y voir des éléments que tu ne souhaites pas voir apparaître	L'arrière-plan est aussi un élément de ta photo, tu peux aussi jouer avec les perspectives si tu réfléchis bien à ton arrière-plan.
	au choix de l'orientation (verticale ou horizontale)	Choisir selon la position et le sens du sujet ou du paysage	L'orientation de ton cadre accentuera ou atténuera la sensation de hauteur ou de largeur de ta photo.
L'EXPOSITION			
	la source de lumière (d'où vient la lumière)	Elle éclaire bien ce que tu veux photographier	Ton sujet principal ne doit pas forcément être intégralement dans la lumière, tu peux choisir de ne mettre en lumière qu'une partie.
	avoir assez de lumière	Une juste dose pour bien exposer. Ton sujet peut être dans l'obscurité ou trop éclairé, ta photo sera sous-exposée ou surexposée	Tu peux jouer avec la lumière cela donne une ambiance à tes photos. Une lumière faible accentuera une ambiance dramatique, une lumière forte accentuera une ambiance joyeuse.
	aux ombres (la tienne aussi)	Ton ombre ou d'autres ombres (objets ou personnes) peuvent polluer ta photo	Tu peux aussi jouer avec les ombres
MISE AU POINT			
	la netteté et au flou	Ton sujet est bien net	Tu peux choisir des éléments nets et des éléments flous dans ta photo, le flou peut aussi être esthétique
	la profondeur de champ	Tu veux qu'on voit net au loin sur ta photo	Le net et le flou sur le premier plan ou sur l'arrière-plan ne donnera pas la même impression à ta photo.
	aux photos en mouvement	Pour photographier un mouvement, tu dois avoir beaucoup de lumière et ne pas bouger	Un personnage en action légèrement flou accentuera la notion de mouvement.

AUTORISATION PARENTALE

📷 #OBJECTIFPATRIMOINES

PHOTOGRAPHIEZ LE PATRIMOINE

Découvrir et photographiez le patrimoine de proximité

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

agissant en tant que titulaire de l'autorité parentale sur le mineur :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente) :

.....

.....

- autorise spécifiquement celui-ci à participer au Concours Photo #OBJECTIFPATRIMOINES 2023 organisé par les trois labels « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne », Petites Cités de Caractère de Bretagne » et Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques de Bretagne » à travers le projet Patrimoines de Bretagne.
- déclare avoir pris connaissance du règlement disponible sur le site internet www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo dont j'en accepte les conditions.

Je garantis que j'ai autorité pour accorder cette autorisation contre toute recours ou actions que pourrait former toute personne physique ou morale qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir tout ou partie de cette autorisation.

Fait à

Le

Signature :

Les autorisations parentales devront être envoyés signées au plus tard le 31 août 2023 par mail ou par courrier postale à l'adresse suivante : objectif.patrimoines@gmail.com

Patrimoines de Bretagne – Communes du Patrimoine Rural

1c 1d avenue de Belle Fontaine - CS 71777 - 35517 CESSON SEVIGNE Cedex

REGLEMENT DU CONCOURS

 #OBJECTIFPATRIMOINES

PHOTOGRAPHIEZ LE PATRIMOINE

Découvrir et photographier le patrimoine de proximité

ORGANISATEURS

Les trois réseaux "Communes du Patrimoine Rural", "Petites Cités de Caractère®" et "Union des Villes d'Art et d'Histoire-Villes Historiques" de Bretagne, Sis 1C, 1D avenue Belle Fontaine- CS 71777 - 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX, ci-après dénommées ensemble les « 3 Réseaux » organisent 14 avril 2023 au 31 août 2023 inclus la 5ème édition du concours photo "#Objectif Patrimoines" dans les cités labellisées de Bretagne.

OBJECTIF

L'objectif de ce concours est d'utiliser la photographie comme support original et visuel, pour favoriser la découverte du patrimoine bâti et paysager des 94 cités labellisées en Bretagne. Ce concours n'a en aucun cas vocation d'une part à se substituer à une prestation commerciale ou d'autre part à ce que les « 3 Réseaux » se constituent une photothèque.

Les photos doivent obligatoirement être prises au sein d'une des communes labellisées (voir liste ci-dessous).

Parmi l'ensemble des photos reçues par les « 3 Réseaux », 30 photos sélectionnées par un Jury, seront récompensées. Les Participants ayant réalisées les photos sélectionnées seront ci-après désignés les « Gagnants ».

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. Le concours est réservé aux photographes amateurs résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des élus de l'association, des salariés et des membres de l'un des « 3 Réseaux », du Jury, ci-après désignés les « Participants ».

Aucun photographe professionnel ne peut participer à ce concours.

DEUX CATÉGORIES

Catégorie enfant de moins de 15 ans

Catégorie amateur de plus de 15 ans

Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire pour participer au concours (à télécharger sur le site www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo).

COMMENT PARTICIPER ?

Les inscriptions sont ouvertes du 14 avril 2023 au 31 août 2023 minuit.

Le règlement est téléchargeable à l'adresse : <http://www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo/>

L'inscription et le téléchargement des photos se feront à partir d'un formulaire à remplir sur le site internet www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo.

LES CONTRAINTES

La participation au concours ne pourra être prise en compte que dans le respect des conditions suivantes :

Le téléchargement sur le site mentionné ci-dessus de 3 photos maximum par personne.

Le nom de la photo doit comporter obligatoirement le nom et le prénom du Participant et le nom de la commune photographiée (une des cités labellisées), comme suit : NOM_Prenom_Commune

Les photos doivent être au format JPEG / TIFF / PNG

Le poids des photos doit être compris entre 3 MO et 8 MO maximum / 300 dpi

Les « 3 Réseaux » se réservent le droit de vérifier que les Gagnants ont participé au concours dans des conditions conformes au présent règlement. Toute participation comportant une anomalie, effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la disqualification du Participant et la non attribution du prix attaché éventuellement gagné, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du Participant.

Une même personne (même nom et adresse) ne peut pas participer plus d'une fois au concours. En cas de pluralité de participations au nom de la même personne, chacune des participations sera réputée nulle.

LE JURY

Une pré-sélection des photos sera organisée début septembre 2023 par les équipes techniques des « 3 Réseaux ». Cette pré-sélection vise à retenir une centaine de photos conformes aux conditions de participation.

Les photos présélectionnées sont soumises au Jury. Ce Jury se réunira le en septembre 2023 pour sélectionner les 30 photos gagnantes se répartissant comme suit, toutes catégories confondues :

- 10 photos prises dans les Villes d'Art et d'Histoire - Villes Historiques ;
- 10 photos prises dans les Petites Cités de Caractère® ;
- 10 photos prises dans les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat. Il jugera la qualité, la force et l'originalité des photos ainsi que le respect du sujet. Les photos doivent obligatoirement être prises au sein d'une des communes labellisées (voir liste ci-dessus).

Dès la fin des délibérations du Jury, les Gagnants sont informés par e-mail de leur victoire et il leur est demandé d'adresser aux « 3 Réseaux » les fichiers numériques haute résolution, originaux de leurs photos gagnantes.

L'annonce officielle des résultats aura lieu pendant le week-end des Journées Européennes du Patrimoine, les en septembre 2023. Les résultats seront également communiqués à l'ensemble des Participants par e-mail, et publiés sur les sites internet et les réseaux sociaux des « 3 Réseaux ». Les décisions du Jury seront sans appel.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

- 1er prix : un appareil photo numérique d'une valeur de 500€ ou un stage de perfectionnement photo d'une valeur de 300€
- 2ème prix - 30ème prix : des entrées dans des équipements ou sites des communes/villes labellisées

Le Jury se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient ou, plus généralement, pour quelque raison que ce soit, de modifier la liste des prix et de la remplacer par des prix d'une valeur au moins équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Tous les frais accessoires relatifs aux prix ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des prix – notamment les frais de déplacement

jusqu'au lieu de la remise des prix en main propre resteront à la charge du Gagnant. Aucune prise en charge ou remboursement ne sera dû à ce titre par les « 3 Réseaux ».

Si un Gagnant ne peut se déplacer pour récupérer son prix, il pourra se faire envoyer son prix. Les frais d'expédition du prix seront à la charge des « 3 Réseaux ». Si le Gagnant refuse le prix, les frais de retour seront à la charge de ce dernier. En cas d'envoi du prix, la responsabilité des « 3 Réseaux » ne saurait être engagée en cas de retard de délivrance du prix ou d'avarie résultant du fait des services postaux.

Concernant le 1^{er} prix, il appartient au Gagnant, au moment de la signature du bon de réception du prix, de vérifier que celui-ci n'a subi aucun dommage (emballage ou prix lui-même), du fait du transport.

En cas de dommage constaté, le Gagnant pourra refuser le prix et adresser une réclamation écrite auprès des « 3 Réseaux » dans un délai de trois (3) jours. Les prix ne seront remis aux Gagnants qu'après que chaque Gagnant ait remis aux « 3 Réseaux » un exemplaire signé du présent règlement accompagné de la mention « bon pour acceptation du règlement ».

CESSION DES DROITS D'AUTEUR

- DEFINITION

Photo(s) : désigne les trente photos primées réalisées par les Gagnants dans le cadre du présent concours.

- DROITS PATRIMONIAUX CEDES

Le Gagnant cède aux « 3 Réseaux » pour le territoire de l'Europe, et pour une durée de dix (10) ans, les droits patrimoniaux d'auteur portant sur ses Photos ou sur les éléments les constituant, dans les conditions définies ci-après.

Sont cédés les droits patrimoniaux d'auteur sur les Photos, à savoir :

- Le droit de reproduire, de copier, d'utiliser, de manière permanente ou provisoire, tout ou partie des Photos ou de les faire reproduire par tous tiers sur tout support, ainsi que sur tous les modes d'exploitation présents ou à venir et par tous procédés/moyens connus ou inconnus au jour de l'entrée en vigueur du règlement, y compris, sans que cette liste soit limitative, sur tous supports papier, digital, télématique, électronique, pellicule film, cassette vidéo, CD Rom ou autre et dans quelque matériaux que ce soit ;
- Le droit de représenter, de diffuser les Photos, directement ou par tout tiers, en tout ou partie, de quelque façon que ce soit, au public, par tous procédés/moyens de communication connus ou inconnus au jour du règlement, sur quelque support et/ou réseau que ce soit, présent ou à venir, y compris sur papier, par voie informatique, hertzienne, câble, et satellite, en ligne, sur les réseaux Internet et Intranet, via des applications pour smartphones ou des réseaux sociaux, et ce pour toute destination ou exploitation ;
- Le droit de procéder, directement ou par tout tiers, à des adaptations ou transformations des Photos, y compris modifications, évolutions, adjonctions et suppressions, adaptations pour la création d'œuvres dérivées, sous réserve du respect du droit moral incessible, imprescriptible et inaliénable du Gagnant ;
- Le droit d'incorporer et d'intégrer les Photos à une œuvre nouvelle ou préexistante, en tout ou partie, sous toutes formes, sur tous supports et par tous procédés/moyens existants ou à venir, directement ou avec le concours de tiers, pour toute destination ou exploitation, sous réserve du respect du droit moral incessible, imprescriptible et inaliénable du Gagnant.

L'ensemble de ces droits sont cédés à des fins promotionnelles et non commerciales, et dans le seul but de promouvoir les cités labellisées en Bretagne. Ces droits s'exerceront directement par les 3 Réseaux ou indirectement par tout tiers de leur choix agissant pour leur compte.

- DROIT MORAL

Les « 3 Réseaux » reconnaissent les droits moraux du Gagnant et s'engagent à le respecter aussi bien de manière générale qu'en cas d'adaptation des Photos telle que mentionnée au paragraphe « DROITS PATRIMONIAUX CEDES ».

- CONDITIONS FINANCIERES DE LA CESSION

Conformément aux dispositions de l'article L.122-7 du Code de la propriété intellectuelle, la cession des droits d'auteur sur les Photos est consentie à titre gratuit.

- GARANTIE

Le Gagnant garantit aux « 3 Réseaux » qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur sur les Photos. Le Gagnant s'engage donc à permettre aux « 3 Réseaux » d'exploiter librement et paisiblement les Photos.

Le Gagnant déclare en outre disposer des éventuelles autorisations de tiers nécessaires afin que les « 3 Réseaux » soient en mesure d'exploiter paisiblement ou de poursuivre l'exploitation paisible des Photos. En conséquence, le Gagnant s'engage à indemniser les « 3 Réseaux » pour tout préjudice subi par ceux-ci résultant d'une contestation de tiers quant à la propriété et/ou l'exploitation des Photos.

Les « 3 Réseaux » s'engagent à ce que les Photos utilisées à des fins promotionnelles et non commerciales, et dans le seul but de promouvoir les cités labellisées en Bretagne soient signées du nom du Gagnant qui en est l'auteur, Les « 3 Réseaux » sont autorisés à transférer les droits patrimoniaux cédés à des tiers.

DROIT A L'IMAGE

- DROIT A L'IMAGE DES PERSONNES ET DES BIENS PRIS EN PHOTO

Les Participants doivent s'être assurés d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les personnes, les biens ou espaces privés photographiés. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, les Participants s'engagent à obtenir les autorisations écrites nécessaires de la part des personnes concernées.

Les Participants devront s'assurer de l'accord des personnes non seulement pour être prises en photo mais également pour que les photos soient exploitées conformément à ce qui est prévu au présent règlement.

Les « 3 Réseaux » ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de non-respect du droit à l'image des personnes ou des biens par les Participants.

- DROIT AU NOM DES GAGNANTS

Les Gagnants autorisent les « 3 Réseaux » à reproduire et communiquer au public son nom et prénom dans le cadre de sa participation au concours et de l'exploitation des photos à des fins promotionnelles et non commerciales, dans le but de promouvoir les cités labellisées en Bretagne, et ce par tous moyens et procédés et sur tous supports, pendant une durée de dix (10) ans à compter de la participation au concours et pour le territoire de l'Europe, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En leur qualité de co-responsables de traitement, les « 3 Réseaux » veillent tout particulièrement au respect de leurs obligations en matière de collecte et de traitement des données à caractère personnel des Participants, en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel, applicables en France et au sein de l'Union européenne.

Les renseignements fournis par les Participants sont collectés par l'un des « 3 Réseaux ». Les données fournies ne pourront être utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire pour :

- la participation au concours photo et notamment la désignation et l'information des Gagnants,
- la remise de prix, la gestion des contestations/réclamations, l'exploitation des photos des Gagnants ;
- le respect par les « 3 Réseaux » de ses obligations légales.

Ces renseignements sont destinés uniquement aux « 3 Réseaux », co-responsables du traitement, et, le cas échéant, à leurs partenaires au titre de la remise des prix. Ils sont conservés pendant la durée nécessaire aux traitements augmentée de six (6) mois.

Pendant la durée de traitement et de conservation des données, les « 3 Réseaux » mettent en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Des mentions spécifiques figurent par ailleurs sur le formulaire de collecte afin d'assurer au participant une information complète avant tout traitement de ses données. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et réglementations françaises et européennes en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel, les Participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant auprès des « 3 Réseaux » ainsi que d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit au retrait du consentement.

Le Participant dispose également d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Ces droits peuvent être exercés par le Participant pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : contact@patrimoines-de-bretagne.fr.

RESPONSABILITE

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, les « 3 Réseaux » ne sauraient en être tenus pour responsables.

En outre, les « 3 Réseaux » ne seront pas tenus pour responsable en cas :

- d'intervention malveillante dans le cadre du concours,
- de défaut de réception ou de destruction d'une participation,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du concours,
- de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence françaises.

Par ailleurs, les « 3 Réseaux » ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de difficultés d'utilisation d'un prix. Enfin, les « 3 Réseaux » déclinent toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation du prix, ce que tout Gagnant reconnaît et accepte. Chaque Gagnant renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre les « 3 Réseaux » concernant les prix.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

En soumettant ses photos au concours, le Participant accepte le présent règlement du concours.

Ce règlement sera accessible gratuitement sur le site <http://www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo/> et pourra être demandé à tout moment aux « 3 Réseaux » en écrivant à contact@patrimoines-de-bretagne.fr.

Toutefois, les « 3 Réseaux » se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie du concours, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les modifications des conditions du concours seront publiées sur le site <http://www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo/>.

DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

Les « 3 Réseaux » sont seuls compétents pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution de ce règlement. Les Participants et les « 3 Réseaux » s'engagent par conséquent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce concours.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement ou, à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

COORDONNEES DES ORGANISATEURS

Communes du Patrimoine Rural de Bretagne
Petites Cités de Caractère®
Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques de Bretagne

1c 1d avenue de Belle Fontaine - CS 71777 - 35517 CESSON SEVIGNE Cedex